

**L'Institut du Travail de Strasbourg et la DIRECCTE Grand Est,
avec le soutien de l'Institut régional du Travail de Nancy**
ont le plaisir de vous convier à une demi-journée d'information

Actualités sociales : les lanceurs d'alerte et le droit à la déconnexion

Intervenants :

Daniel Boulmier et Marguerite Kocher, Université de Lorraine

Le **lundi 18 décembre 2017**, de 14h à 17h
Amphithéâtre de la présidence de l'Université de Lorraine (RDC)
34 cours Léopold CS 25233 54052 Nancy cedex

Renseignements et inscription : Tiphaine Garat, tiphaine.garat@unistra.fr, 03 68 85 83 25
Entrée libre sur inscription dans la limite des places disponibles

Deux thèmes seront abordés lors de cette demi-journée :

- Les lanceurs d'alerte après la loi n° 2016-1691 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique

La présentation a pour objet de préciser :

- La définition du lanceur d'alerte
- Le champ d'intervention
- La procédure de signalement
- La procédure de recueil du signalement.

Les développements mettront également en avant les incertitudes quant à la protection du lanceur d'alerte.

- Le droit à la déconnexion suite à la loi Travail du 8 août 2016: analyse et perspective

Le développement des technologies numériques a profondément modifié les modes d'organisation des entreprises et les conditions de travail des salariés. Leur maîtrise constitue aujourd'hui un enjeu majeur de santé et de qualité de vie au travail. C'est dans ce contexte que s'inscrit le droit à la déconnexion introduit par la loi « Travail » du 8 août 2016. Plus d'un an après la consécration de ce droit, il est proposé de revenir sur ses premières applications et, en particulier, sur les instruments de mise en œuvre de la déconnexion, son contenu, ses éventuelles sanctions et de s'interroger, à titre prospectif, sur ses potentialités.